



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
tenue le 9 novembre 2022, à 19 h, au Complexe
environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la
Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Sylvie Roussel	Mun. de Notre-Dame-du-Laus
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Étaient absents à cette rencontre :

M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
M. Michel Daigle	Mun. de Sainte-Anne-du-Lac
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur
général et greffier-trésorier, et Mme Mariève Garceau, agente de
communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h.

22-11-4051

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter
l'ordre du jour de la séance du 9 novembre 2022, et ce, en ajoutant
le point suivant :

- 11. Varia
- 11.1 Achat de chaises

ADOPTÉE à l'unanimité

22-11-4052

ADOPTION DES COMITÉS EXÉCUTIFS DU 5 OCTOBRE ET 2 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité
d'adopter les comptes rendus et les recommandations du comité
exécutif du 5 octobre et 2 novembre 2022 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-11-4053

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter
le procès-verbal du 14 septembre 2022 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

22-11-4054

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'accepter les transferts des postes budgétaires suivants :

POSTE	# COMPTE	SOLDE	DT	CT	BUDGET
Papeterie bureau	40113	7 500 \$	1 500 \$		9 000 \$
Papeterie opération	50090	5 000 \$		1 500 \$	3 500 \$
Services Informatiques	40092	6 000 \$	2 000 \$		8 000 \$
Salaire administratif/déduction/avantages	40020	275 000 \$	7 000 \$		282 000 \$
Entretien bureau	40112	12 000 \$	3 000 \$		15 000 \$
Salaire opération/déduction/avantages	45100	970 000 \$	11 500 \$		981 500 \$
Carburant	50035	167 000 \$	10 000 \$		177 000 \$
Contrat collecte	50045	2 259 000 \$	72 500 \$		2 331 500 \$
Matériel récupération	50058	7 000 \$	7 500 \$		14 500 \$
Publicité	50120	15 000 \$	5 000 \$		20 000 \$
Redevances à l'enfouissement	50300	291 000 \$	9 000 \$		300 000 \$
Salaire trait eau /déduction/avantages	50400	163 000 \$	2 000 \$		165 000 \$
Produits chimiques	50592	35 000 \$	13 000 \$		48 000 \$
Analyse d'eau	50593	10 000 \$	4 000 \$		14 000 \$
Assurance	50515	46 400 \$		3 900 \$	42 500 \$
Salaire compost/déduction/avantages	51100	112 000 \$		32 000 \$	80 000 \$
Financement traitement des eaux	60470	98 000 \$	42 000 \$		140 000 \$
Financement broyeur	60625	0 \$	8 000 \$		8 000 \$
Frais financement amortissement	60506	39 900 \$		10 000 \$	29 900 \$
COMPTE DE REVENU					
Compensation collecte selective	32020	1 512 000 \$		58 000 \$	1 570 000 \$
Revenu de taxes	30340	0 \$		20 600 \$	20 600 \$
Revenu de placement de portefeuille	30315	20 000 \$		27 000 \$	47 000 \$
Vente de recyclage	31050	40 000 \$		45 000 \$	85 000 \$
TOTAL			198 000 \$	198 000 \$	

ADOPTÉE à l'unanimité

22-11-4055

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE ET 31 OCTOBRE 2022

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, pour une somme totalisant 358 412,92 \$, en date du 30 septembre 2022.

Il est également résolu d'adopter la liste des comptes fournisseurs, pour une somme totalisant 355 857,15 \$ et les ajouts, pour une somme de 974 057,71 \$ pour une somme globale, en date du 31 octobre 2022, de 1 329 915,86 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-11-4056

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 SEPTEMBRE ET 31 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements pour une somme totalisant 554 431,04 \$ en date du 30 septembre 2022.

Il est également résolu d'adopter la liste des paiements pour une somme totalisant 558 263,08 \$ en date du 31 octobre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 5514-PS

22-11-4057

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

20 octobre 2022

Correspondance de Recyc-Québec

Correspondance concernant le versement de la compensation 2022 pour la collecte sélective des matières recyclables.

Le versement sera de 1 570 832,89 \$

La Régie avait prévu au budget une somme de 1 430 000 \$

24 octobre 2022

Correspondance de Recyc-Québec

Correspondance concernant la modernisation des systèmes de consigne et de la collecte sélective et la nomination de deux organismes de gestion désignés.

Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRBC) devient l'organisme de gestion désigné pour le volet consigne.

Éco Entreprise Québec (ÉEQ) devient l'organisme de gestion désigné pour le volet collecte sélective.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tamissage de +— /300 Tm de matières organiques d'effectués.
La Régie procèdera bientôt à une autre période de tamissage.

Rénovation du centre de transferts des matières recyclables.
D'ici la fin novembre, les chutes avant seront réparées et la passerelle sera démontée.

Formation ADMQ, les 28 et 29 octobre 2022, concernant la gestion contractuelle.

Webinaire du ministère de l'Environnement, le 3 novembre 2022, concernant la responsabilité élargie des producteurs

COMITÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2,1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit constituer un tel comité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du 5 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* ;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier ;
- de Mme Carole Boudrias, directrice générale adjointe

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-11-4058

CFER DU SOMMET — DEMANDE D'ESCOMPTE MENSUEL SUR L'ENFOUISSEMENT

ATTENDU que le CFER du Sommet est une école entreprise où il est favorisé le développement d'élèves de 15 à 18 ans, inscrits au parcours de formation à un métier non spécialisé de l'école québécoise et qu'il offre une formation en entreprise et récupération ;

ATTENDU que le CFER du Sommet permet aux élèves de 15 à 18 ans d'éviter le décrochage scolaire et est affilié au Centre de service scolaire des Hautes-Laurentides ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a une politique qui permet aux organismes à but non lucratif d'obtenir un escompte mensuel de 25 % pour les matières disposées à l'enfouissement ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 2 novembre 2022 ;



No de résolution
ou annotation

22-11-4059

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Latreille et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre accorde l'escompte mensuel de 25 %, pour les matières disposées à l'enfouissement, au CFER du Sommet.

ADOPTÉE à l'unanimité

RENCONTRE SOCIALE 2022

ATTENDU le sondage effectué auprès des employés de la Régie concernant la rencontre sociale 2022 et qui va comme suit :

- 9 employés en faveur d'un repas à la Régie
- 2 employés en faveur d'un repas au restaurant
- 6 employés en faveur d'aucune activité

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 2 novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre organise une rencontre sociale, sous le format d'un 5 @ 7, à la salle de conférence de la Régie, le 9 décembre 2022 pour les employés et les membres du conseil d'administration. Les conjoints(es) sont invités.

Une dépense d'environ 2 500 \$ sera attribuée les frais rattachés à cet événement. De plus, un bon d'achat de 75 \$ sera remis aux employés de la Régie pour les remercier de leur travail et de leur fidélité en 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

ÉLECTION RIDL

ATTENDU que les mandats du président, du vice-président et des membres du comité exécutif se terminent en février 2023 ;

ATTENDU le président suggère de reconduire les membres en place au lieu de procéder à une élection ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 2 novembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration reconduise dans leurs fonctions respectives les membres déjà en place au lieu de procéder à une élection en février 2023, soit :

- Monsieur Jean Gascon, président
- Monsieur Normand Latreille, vice-président
- Monsieur Ghislain Collin, membre du comité exécutif
- Madame Mélanie Grenier, membre du comité exécutif
- Madame Sylvie Roussel, membre du comité exécutif

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

Séances d'information publiques du 28 et du 29 octobre 2022 dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique
24 participants

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle
Réception de l'avis de conformité du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle par Recyc-Québec.

La Régie sera responsable de la mise en application dudit plan de gestion.

Visite des installations de la Régie le 1^{er} novembre 2022
Élèves du CFER du Sommet

Continuité des chroniques environnementales et des publicités dans le In magazine.

Continuité de la mise à jour du plan de santé et sécurité de la CNESST.

Formation de 11 employés pour la manipulation et l'entreposage des RDD et formation de 2 employés comme secouriste.

VARIA

ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE DE CONFÉRENCE

ATTENDU les besoins de la Régie d'avoir de nouvelles chaises pour la salle de conférence ;

ATTENDU le sondage effectué auprès des membres de conseil d'administration présents concernant leurs préférences entre les trois choix disponibles de chaises ;

Il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité d'acheter 15 chaises Visit Spice pour une somme totale 3 224,85 \$ (plus taxes), et ce, conformément à la soumission de la Librairie Jaclo inc.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question de M. René de la Sablonnière, représentant de la municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Question : Est-ce que la Régie a déjà décortiqué le coût à la porte ?

Réponse : Oui, la directrice générale adjointe a déjà envoyé le document à tous les directeurs généraux des municipalités membres de la Régie.

22-11-4061



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance, il est 19 h 55.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président